ASSURANCE EMPRUNTEUR : LES MODIFICATIONS AU 1ER OCTOBRE.

Category: Assurance liée au crédit
Tag: Tableau d'honneur

La loi HAMON avait prévu une fiche standardisée pour l'assurance emprunteur des prêts. L'arrêté du 29 avril 2015 précise le contenu.

Cette modification importante va permettre de faire jouer mieux la concurrence. Elle va entrer en vigueur le 1er octobre. Nous publions l'arrêté du 29 avril publié le 7 mai.

Arrêté du 29 avril 2015 précisant le format et le contenu de la fiche standardisée d'information relative à l'assurance ayant pour objet le remboursement d'un prêt

L'article publié sur le site cbanque résume bien la situation :

Assurance emprunteur : à quoi ressemble la nouvelle fiche d'information ?

Il n'est pas inutile de rappeler que cette assurance peut être résiliée après un an d'assurance si on trouve une meilleure offre.